

projet éolien de Ouest Château-Thierry, BORALEX

EP février-mars 2021

généralités

Le développement en France est promu depuis près de 20 ans pour diversifier les moyens de production d'électricité, de diminuer la production française de gaz à effet de serre, principalement ici le CO₂, et de rendre renouvelable la ressource dans la prévision des manques à venir à court et moyen termes de ressources carbonnées (charbon, pétrole et gaz naturel).

Un autre argument, non-dit pendant longtemps par les élus de l'Assemblée Nationale, mais affirmé par maintes organisations non-gouvernementales (greenpeace, négawatt, fine...) était la disparition de la filière nucléaire française. L'ADEME a suivi rapidement sur cette voie.

D'une façon générale les promoteurs n'ont pas mis très en avant cet aspect... ils n'en ont pas réellement besoin. Beaucoup plus simple est de caresser les élus locaux dans le sens du poil : leur électricité est une ressource **locale**, elle rapportera des finances **localement**, l'électricité éolienne est peu chère... moins chère que le nucléaire neuf.

Elle peut produire beaucoup... elle est **propre**, la ressource du vent est **gratuite**.

*Elle est **sans nuisance**, si l'on tient compte des règles déterminées par les pouvoirs publics.*

Elle crée de l'**emploi local**.

La lecture d'un dossier d'EP s'intéresse ainsi à chacun de ces points et réfléchit sur la compréhension du promoteur sur chacune des lignes.

Comment le parc Ouest de Château-Thierry s'incorpore-t-il dans tout cet ensemble ? L'ensemble lui-même ne pêche-t-il pas d'un côté ou d'un autre... ?

le projet Ouest Château-Thierry et son intégration géographique

“L'objectif fixé par l'ancienne région Picardie est d'atteindre 3 000 MW d'énergies renouvelables d'ici 2020, dont 2 800 MW concernant l'éolien.” (02_Boralex_OCT_4.1_EIE, page 372).

En 2018 il y avait 3537 MW en Picardie, dont 540 éoliennes dans l'Aisne. La Région Hauts-de-France, le Département de l'Aisne demandent tous les deux un arrêt des projets. Plus précisément au niveau de l'UCCSA il est intéressant de préciser l'état actuel (compte tenu éventuellement des dossiers en instruction) et les moyennes en France pour la même surface actuellement et à l'horizon 2028, à l'issue de l'actuelle PPE.

	construit en 2019	construit et validé	construit/validé+instruit en 2020
UCCSA (1115 km2)	92,3 MW	119,3 MW	249,5 MW
	fin 2019		hypothèse PPE 2028
France (551000 km2)	16 000 MW		34 700 MW
soit moyenne pour surface UCCSA	32,4 MW		70,2 MW

Le but de cette comparaison est seulement d'obliger les élus divers, l'ADEME, les ONG bien-pensantes à réfléchir... et non pas de reporter ici ou ailleurs les éoliennes dont on ne veut pas¹. Il est absolument nécessaire que des portions entières du territoire, non atteintes actuellement, reste vierges... même les paysages banals.

Je noterai ici que BORALEX, l'ADEME, FNE font parties prenantes de discussion afin d'améliorer l'acceptabilité des projets auprès des habitants.

aspects locaux de la production d'électricité et de l'évitement CO2

6 éoliennes de 3,9 MW chacune, prévision de production de 49 GWh. Cela donne un facteur de charge de 0,253... qui demande vraiment à être vérifié. sauf à être actionnaire d'un parc, l'habitant n'a aucun moyen de vérifier les productions du parc dont il est voisin.

De l'électricité pour 12000 foyers... soit environ 1,64 MWh/an/habitant.

Comme toujours il s'agit d'une moyenne annuelle de production... mais aurai-je de l'électricité quand j'en ai envie ? L'*intermittence* est pourtant là... et puis en tant que Français je consomme en moyenne 6,8 MWh/an/habitant.

Le promoteur nous donne une réponse (**02_Boralex_OCT_4.1_EIE, page 379**) :

“L'électricité d'origine éolienne ne nécessite donc pas une puissance équivalente en centrale thermique pour pallier ses variations. En effet, un parc éolien national d'une puissance de 10 000 MW, réparti sur les trois régions climatiques, apporte la même puissance garantie que 2 800 MW de centrales thermiques à flamme, évitant ainsi les émissions de CO2 associées.”

Curieuse phrase. Semblant affirmer avoir résolu le problème de l'intermittence.

Au fait le promoteur est-il sûr (avec l'ADEME et autres FEE, SER...) que les trois régions climatiques sont totalement décorréliées et se corrigent l'une l'autre. Ce qui est bien connu comme faux au niveau français... et ce qui est faux au niveau européen.

Curieuse phrase quand même. En 2020 le facteur de charge (moyenne annuelle) des éoliennes françaises était d'environ 24 % : ie autant d'électricité produite en un an que 2800 MW d'une centrale à flamme donnant de l'électricité quand on en veut. Or RTE **prévoyait** pour l'hiver 2020-2021 une capacité totale éolienne garantie de 10 % (1000 MW pour un

¹ J'ai en mémoire une remarque d'un cadre de FNE Creuse refusant un projet : *pas ici, là-haut dans le nord, il y a de la place !*

parc de 10000 MW) ; par moment le facteur de charge instantané (moyen sur la France) a été, cet hiver, de 3 % !

L'éolien, source d'évitement CO2 ? Le document est assez prudent : 13 gCO2/hWh pour les éoliennes, comparé à 87 gCO2/kWh du mix français. (**02-BORALEX-OCT-4.1-EIE-reduite.pdf, page 280**). On notera le "bilan carbone très favorable" (**02_Boralex_OCT_4.1_EIE, page 451**) : il faut bien avoir la foi. 3800 tCO2/an... soit l'équivalent de 1000 allers-retours Paris-Tokyo en avion actuel... planter des éoliennes chez le voisin *permet* ainsi plein de verdissement pour de nombreux acteurs économiques (le cas des vols d'avions est juste cité ici comme hypothèse d'école). Au fait, IKEA, Orange, ... WWF ne sont-ils pas parmi d'autres possesseur de parcs... la Suisse, Monaco... possesseurs de parcs en France...

L'éolien, source d'emploi ? *“Surcroît de l'activité locale pour les entreprises de Travaux Publics, les hôtels et restaurants, particulièrement lors de la période de chantier. La maintenance et l'exploitation seront notamment réalisées par les équipes de BORALEX. Ce projet contribuera au maintien et au développement de l'emploi local pour les 20 à 30 prochaines années.”*

(**02_Boralex_OCT_4.1_EIE, page 369**)

L'ADEME reconnaît que la facture éolienne est encore déficitaire (le bénéfice est attendu lorsque la tonne de CO2 évitée sera suffisamment chère, que le concurrent nucléaire sera éteint, que les éoliennes françaises exporteront *vers l'étranger* les dizaines et dizaines de TWh, produits par les dizaines de dizaines d'éoliennes *plantées sur les campagnes françaises*.

Les équipes de Boralex ne sont pas basées dans le sud de l'Aisne : emploi vraiment local ? Lors de mes premières lectures d'enquêtes publiques éoliennes j'avais pris plaisir à lire les chapitres botaniques, géologiques, ornithologiques... j'avoue que je préférerais actuellement voir des emplois de production réelle (industries diverses) se développer en France.

Le prix de l'électricité (**02-BORALEX-OCT-4.1-EIE-reduite.pdf, pages 367-8**). Le document n'est pas clair. A priori 6 éoliennes de 3,4 ou 3,9 MW ne permettent pas d'avoir accès au guichet unique, et donc le projet devrait être géré sous le mode de l'appel d'offre, avec des compensations diverses.

Le promoteur cite l'ADEME : au nouvel éolien est attribué le coût de 47 à 79 €/MWh, mais coût sortie d'usine (tout compris). Rien ne vient indiquer le prix réel, compte tenu de l'intermittence, du renforcement absolument nécessaires du réseau... *Comme dirait certain : ce n'est pas grave, c'est l'Etat qui paie.*

L'éolien, ressource financière locale ?

L'arrivée des éoliennes est tentante déjà pour les propriétaires de terrains susceptibles de les accueillir : 2 à 3 000 €/MW/an. Ce n'est pas négligeable (!). C'est aussi une ressource pour les collectivités locales, et (au bout d'un certain temps) pour l'Etat.

Ce peut-être aussi une ressource pour l'habitant local par utilisation du financement participatif (quelques milliers d'€ à 4 ou 5 ou 6 % par an pendant quelques années) ou par appel à l'actionnariat local (collectivités devenant propriétaires de portions de parcs...). Cet aspect pose quand même problème.

Par qui sont payées les taxes spécifiques les TWh éoliens (ICPE et autre avatar...) : 1,9 milliard € pour 2020 ?

C'est d'autant plus vrai que l'Etat favorise (lors des appels d'offre [seulement ?]) les projets faisant appel au financement participatif (en abondement au prix du MWh produit). D'ailleurs ces financements locaux sont un des moyens recensés par l'ADEME... et autres pour augmenter l'acceptabilité des parcs. Est-ce alors vraiment social ?

démantèlement ?

Le promoteur réserve 50 000 € par éolienne pour l'éventuel démantèlement (au bout de 20 ans, de 30 ans). A ma connaissance cette somme date un peu pour les éoliennes de plus de 3 MW.

Nous attendons toujours le retour d'expérience sur la faiblesse de cette somme... mais un point important est à souligner : maintenant, ou très bientôt, le démantèlement devrait comprendre l'évacuation du socle (1500 t de béton, très, mais très fortement ferraillé).

Qu'en dit le promoteur ?

J'ai dans ma famille des agriculteurs-propriétaires sur un territoire béni par les promoteurs (Ardennes). Ils m'ont dit être horrifiés par la possibilité de placer dans leurs terrains agricoles ces monstres de bétons.